

**FINANCE** samedi 07 mai 2011

Malgré les critiques, la réforme du 2e pilier est à bout touchant

Philippe Gumy

> **Prévoyance L'ordonnance d'application sera modifiée sur certains points substantiels, assure Didier Burkhalter**

Berne n'entend prendre aucun retard dans la réforme du 2e pilier. La loi adoptée l'an dernier «doit entrer en vigueur le 1er août prochain» pour tout ce qui touche aux règles de transparence et de gouvernance, a affirmé vendredi à Fribourg le conseiller fédéral en charge du Département de l'intérieur, Didier Burkhalter, devant l'assemblée de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP). La future commission de surveillance devra pour sa part être opérationnelle le 1er janvier 2012.

L'ordonnance d'application a pourtant presque fait l'unanimité contre elle lors de la consultation qui s'est achevée fin février. Les nouvelles dispositions sont trop coûteuses, ne tiennent pas compte de la taille des institutions ni des spécificités de ce secteur, dans lequel il est difficile de trouver des consultants totalement indépendants, s'est insurgé l'ensemble des partis et des milieux concernés. Ces derniers demandaient par conséquent à Berne de revoir sa copie. «Les discussions ont parfois été virulentes», a reconnu Didier Burkhalter. Soucieux de décrier le débat, le Neuchâtelois a assuré avoir entendu les critiques: l'ordonnance sera modifiée sur certains «points centraux», a-t-il promis. Lesquels? «Pas de commentaire», mais la nouvelle mouture du texte sera dévoilée ces prochaines semaines.

Une chose est néanmoins définitive: les professionnels, dont l'ASIP, qui préconisaient un large recours à l'autorégulation plutôt qu'à des mécanismes de surveillance extérieurs, peuvent faire une croix sur leur proposition. Envisager une affiliation obligatoire et contraignante à la Charte de l'ASIP n'est tout simplement pas imaginable, a fait savoir le ministre. «Le Conseil fédéral ne peut pas et ne veut pas chambouler les décisions du législateur, [...] lequel s'est prononcé en faveur de sanctions claires dans certains cas particuliers», a-t-il martelé.

Pour Didier Burkhalter, la rapide mise en œuvre des réformes est d'autant plus nécessaire que la population a en grande partie perdu confiance dans le 2e pilier. Il en veut pour preuve le refus massif par le peuple de l'abaissement du taux de conversion lors de la votation du 7 mars 2010.

En face, les représentants de la branche doutent de la désaffectation réelle des cotisants envers leurs caisses de pension. Lors d'un récent séminaire à Lausanne, Olivier Sandoz, directeur général adjoint de la Fédération des entreprises romandes (FER) et membre du comité de l'ASIP, justifiait le nœud sec et sonnante de mars 2010 par un mauvais timing. Le parlement avait voulu abaisser une seconde fois le taux de conversion alors que la première baisse n'était pas encore totalement effective.

Sondage représentatif auprès de 1000 personnes à l'appui, l'ASIP a amené vendredi de l'eau au moulin de la thèse selon laquelle la confiance reste entière. 68% des 1000 personnes interrogées estiment que les rentes des caisses sont «absolument ou plutôt sûres», alors que ce taux n'était que de 55% il y a deux ans, montre l'enquête réalisée par l'institut Démoscope entre le 21 et le 26 février. Vue sous l'angle des coûts, la réforme structurelle ne semble par ailleurs guère convaincre: seuls 26% des sondés se disent prêts à accepter des frais d'administration plus élevés pour appliquer une réglementation plus sévère. 56% sont «totalement ou plutôt opposés» à cette perspective.